

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n° 91/2.2/04-12/30

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	23

Date de la convocation : 27-11-2019

Date de l'affichage : 28-11-2019

OBJET :

AUTORISATION DE TRAVAUX

PARKING

PARCELLE AV 30

- Rapporteur : Le Maire

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le QUATRE DECEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Olivier BERTRAND, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absents excusés ayant donné procuration :

P. CATHALA à P. MAUMEJEAN

V. BONVICINI à J. SOLEYROL

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

G. BER à A. BONNET

Absents : P. DEVILLE – S. ROUS – C. BERTINI – N. THEODOSE – A. MOLLUNA – A. JACINTO

Secrétaire de séance : C. LAURIE

Il est rappelé au conseil municipal que lors de sa séance en date du 16 mai 2018, celui-ci a approuvé la modification n°3 du plan local d'urbanisme de la commune, emportant notamment la création d'un sous-secteur UC2 pour permettre la construction d'un « pôle santé » avec la possibilité de commerces, sur le secteur de la gare et réduisant de ce fait le périmètre de l'emplacement réservé n°7 à du stationnement sur l'emprise dudit projet. En compensation, la vocation de l'emplacement réservé n°1 en entrée de ville, au Nord, a été adaptée pour permettre la création de stationnement, notamment pour les bus en dépôt.

En effet, depuis de nombreuses années, les bus destinés au transport scolaire et touristique ont pris l'habitude, sans droit ni titre, de stationner à proximité de la gare sur le terrain d'assiette du projet de construction. En moyenne, et selon les saisons, une dizaine de bus stationnent, en journée, la nuit voire le week-end sur ce terrain et les transporteurs ont d'ores et déjà été informé du commencement des travaux qui rendra impossible leur stationnement sur site.

Il demeure dans l'intérêt de la commune de faciliter le transport des scolaires mais aussi des touristes, toujours plus nombreux à visiter la Cité d'Aigues-Mortes, en prévoyant une possibilité de stationnement adaptée pour ces bus.

Tel que ceci a été établi dans le cadre du projet « Bourg Centre » de la commune, la parcelle AV 30, en entrée Nord du territoire près du rond-point dit « de la Malamousque », apparaît comme une bonne alternative pour le stationnement de ces bus, la commune en ayant la maîtrise foncière et ce terrain étant situé en entrée de ville, accessible depuis les principaux axes routiers desservant Aigues-Mortes.

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- D'approuver le projet de création d'un parking sur la parcelle AV 30.
- D'autoriser le Maire à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires et signer tout document et acte se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

